

ACCORD SUPPLÉMENTAIRE MODIFIANT L'ACCORD DE⁽¹⁾ 1978 ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique,

DÉSIRANT modifier l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs, afin d'y incorporer un Supplément sur la réduction de la charge en phosphore;

SONT CONVENUS de ce qui suit:

ARTICLE I

L'Annexe 3 de l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs est modifiée par l'ajout d'un Supplément sur la réduction de la charge en phosphore, annexé au présent document. Ce Supplément fait partie intégrale de l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

ARTICLE II

Le présent Accord supplémentaire entre en vigueur au moment de sa signature.

RÉDUCTION DES APPORIS DE PHOSPHORE SUPPLÉMENT À L'ANNEXE 3 DE L'ACCORD DE 1978 ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

1. L'objet de ce supplément est d'exposer les mesures destinées à remplir les engagements pris conformément au paragraphe 3 de l'annexe 3 de l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (l'Accord de 1978), selon lequel,

«...Les Parties, en collaboration avec le gouvernement des États et de la Province doivent, dans les dix-huit mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent Accord, confirmer quels seront les apports futurs de phosphore, et, d'après ces derniers, établir des limites d'apport et des calendriers d'application, en tenant compte des recommandations de la Commission mixte internationale découlant de son étude de la pollution due à l'utilisation des terres...»

Apports visés de phosphore

2. Le tableau 1 énumère les apports visés de phosphore, recommandés pour que les Parties orientent leur planification. Le tableau 1 remplace celui du paragraphe 3 de l'annexe 3 de l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs (l'Accord de 1978).

⁽¹⁾ Recueil des traités 1978 n° 20.